

EM de Bavois-Chavornay

Responsable :

Cosimo Ribezzo

Ch. de l'Epignau 70

1373 Chavornay

## **Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite Site de Bavois-Chavornay**

### **But de l'école**

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

### **Offre de cours**

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- |                                   |                            |
|-----------------------------------|----------------------------|
| - Initiation musicale (dès 4 ans) | - Cornet/ Trompette/ Bugle |
| - Flûte traversière               | - Trombone                 |
| - Clarinette                      | - Euphonium / Baryton      |
| - Saxophone                       | - Percussion – batterie    |

### **Instruments**

- 1) Si l'EM a la possibilité, elle remettra un instrument à l'élève. Un montant, par mois, sera facturé selon le type d'instrument. En cas de révision (usure normale), ces frais sont à la charge de l'EM. En cas de réparations dus à une mauvaise manipulation (chute, choc, cassure), elles seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM et une participation sera demandée à l'élève ou à son représentant légal. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

- 2) Si l'EM ne possède pas l'instrument, l'élève ou son représentant légal devra s'occuper de l'acheter ou de le louer auprès d'un magasin.

### **Salles de cours**

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

### **Ecolages**

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours de semestre, la finance d'écolage reste due pour tout le semestre, cas échéant pour l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

### **Musique d'ensemble**

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

### **Concours des solistes**

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et l'enseignant.

Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

### **Renseignements et inscriptions**

Responsable : Cosimo Ribezzo

Adresse : Ch. de l'Epignau 70, 1373 Chavornay

Téléphone : 079/813.38.12

Email : [cosimo.ribezzo@bluewin.ch](mailto:cosimo.ribezzo@bluewin.ch)